



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ -

Pouvoirs : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

Absents : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. SAURA

**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

N° Acte : 7.1.6

Délibération n°22-190

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M14

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives du Budget Principal sur l'exercice 2022

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1) prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les crédits inscrits à la section d'investissement sur l'exercice 2022 du Budget Principal s'élèvent à 28 602 708,34€.

En conséquence, le montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2023 est de 7 150 677,09€.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Il est proposé l'affectation des crédits ci-dessous pour un montant de 7 110 495,73€.

Chap.		ASI 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	5 000,00 €
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	5 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	325 236,04 €
000108	ACQUISITION PARC AUTO	93 750,00 €
000112	INFORMATIQUE ET RESEAUX	210 025,00 €
000114	ESPACES PUBLICS URBAINS ET NATURELS	262 500,00 €
000116	MOBILIER ET MATERIEL	137 500,00 €
000117	TRAVAUX ANNUELS	783 939,45 €
000119	REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX	340 000,00 €
000124	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	118 750,00 €
000130	CTM	11 250,00 €
000133	OPERATIONS GENERALES DE VOIRIE	325 000,00 €
000137	RESEAUX ET VIDEOPROTECTION	43 875,00 €
000143	REHABILITATION LEO LAGRANGE	15 000,00 €
000152	TENNIS	241 250,00 €
000156	INFORMATISATION DES ECOLES	2 250,00 €
000161	MISE EN ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS ERP	31 250,00 €
000162	STADE SYNTHETIQUE	225 000,00 €
000165	MAITRISE DE L'ENERGIE	13 850,00 €
000171	AMENAGEMENT DES BORDS DE L'ETANG	2 350 000,00 €
000173	AGRANDISSEMENT DES CIMETIERES	31 250,00 €
000175	TRAVAUX FALAISE	25 000,00 €
000178	PROTOCOLE PREFIGURATION PRU 2	25 000,00 €
000179	GS LES PINS	1 125 135,00 €
000181	REHABILITATION BATIMENT LE ROMARIN	10 000,00 €
000186	REHAB GS AUBRAC	56 250,00 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	1 250,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250,00 €
45411	TRAVAUX PERIL IMMINENT	11 250,00 €
458114	CONVENTION TTMO RUE ITALIE PORTUGUAL	250 000,00 €
45813	CONVENTION DE GESTION EAU FLUVIALE POUR LA METROPOLE	22 185,25 €
45816	CONVENTION DE GESTION ZONES ACTIVITES POUR LA METROFOLE	12 500,00 €
Total		7 110 495,73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 6 Abstentions (FERAL Patrick représentant : ALLIOTTE Xavier / BOCCIA Hervé représentant : SAHUN Véronique / SANCHEZ Philippe représentant : GACHET Jean-Pierre)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2023 à hauteur de 7 110 495,73€.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



